

Economie | L'agglomération de Pau réactive ses mesures de soutien aux commerces et aux entreprises



François Bayrou, a fait partie de la cinquantaine de maires et présidents de grandes agglomérations urbaines signataires samedi 31 octobre, d'une lettre adressées au Premier ministre demandant au gouvernement « de travailler rapidement à une solution permettant de prendre en considération la demande légitime d'équité de traitement » entre commerces de proximité et grandes surfaces, dans le cadre de ce deuxième confinement. Ce lundi il est un des premiers à avoir dévoilé les mesures de soutien mises en place au profit des commerces et entreprises de l'agglomération paloise, en réactivant les dispositifs imaginés lors du premier confinement.

« Réactivité » et « solidarité » sont les deux mots d'ordre que François Bayrou a mis en avant lors de la présentation des dispositifs économiques réactivés par la CAPBP dans le cadre de ce nouveau confinement. La première des quatre séries de dispositifs mis en avant par le Maire de Pau comprend « l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les mois de novembre et décembre pour les commerçants bénéficiant d'une terrasse extérieure. Autre point, les étaliers des Halles verront leur loyer réduit à la hauteur de la baisse de chiffre d'affaires en novembre 2020 par rapport à novembre 2019 », que cette baisse soient liées à la suppression de la restauration sur place ou à la baisse de la jauge des visiteurs. La même mesure et dans les mêmes conditions, sera également appliquée aux entreprises dont le bailleur est la Société immobilière d'aménagement du Béarn.

Deuxième annonce de François Bayrou : le renouvellement de l'opération de cartographie, sur le site de pau.fr, des commerçants de l'agglomération ouverts pratiquant soit le « cliquer et collecter », soit la vente à emporter ou bien encore la livraison. Des commerçants qui ont commencé à être informés dès lundi 2 novembre par téléphone. A eux ensuite de se déclarer en remplissant un formulaire dédié sur le site pau.fr. Lors du premier confinement, 148 commerçants ont été référencés dont 98 sur la commune de Pau.

Soutenir la trésorerie des entreprises

Troisième train de mesures réactivé pour ce confinement hivernal après une première mise en place au

printemps : les dispositifs d'avance remboursable, dont le but est de soutenir la trésorerie des entreprises. « Les entreprises de moins de 10 salariés qui, du fait du confinement, verront leur chiffre d'affaires baisser de plus de 50% en novembre pourront bénéficier d'une avance remboursable sans frais de 1 000 € à 2 500 € selon leur niveau de chiffre d'affaires. Cette avance est remboursable à compter du 1er janvier 2025. »

Pour rappel, au printemps, 342 entreprises de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, dont 247 sur Pau (109 commerces, 70 cafés, hôtels et restaurants et 68 pour d'autres entreprises) ont pu en bénéficier pour près de 750 000 € d'aides octroyées. Des dispositifs correspondant à la période mars/avril 2020 qui sont toujours ouverts et accessibles aux entreprises éligibles qui ne les auraient pas encore mobilisés.

Enfin, en complément des ces trois annonces, le Maire rappelle la récente mise en place d'un nouveau dispositif d'aides à l'installation et à la modernisation des commerces dans le centre-ville de Pau et dans les centres bourgs des communes de Billère, Bizanos, Gan, Gelos et Jurançon, voté par les conseillers communautaires le 9 octobre dernier. Objectif : revitaliser l'activité commerciale dans ces centres du cœur de l'Agglomération. Il intègre notamment un volet transformation numérique qui permet à un commerce souhaitant développer son site internet par exemple, de bénéficier d'une subvention de 25% sur l'investissement consenti (minimum 4 000 €), avec un plafond de 5 000 € de subvention.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqvi.fr
Publié sur aqvi.fr le 03/11/2020
Url de cet article